

## CALENDRIER PREVISIONNEL 2023/2024

### DEPOT ET EXAMEN DES DEMANDES DE PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE DANS LE CADRE D'UN ACCUEIL EN STRUCTURE D'EVEIL ET DE LOISIRS

Rappel de la procédure :

- Les dossiers sont centralisés par l'espace ressources handicap – envoi de préférence par mail à : [erh.referentprojet@pep28.asso.fr](mailto:erh.referentprojet@pep28.asso.fr)
- **Seuls les dossiers complets peuvent être examinés par la MDA**
- Un dossier est complet lorsqu'il comprend :
  - Projet d'accueil personnalisé co-signé par les parents, l.e.a représentant.e de la structure d'accueil, les partenaires le cas échéant
  - Demande de complément AEEH rédigée par la famille (via formulaire MDA ou courrier en fonction de la situation)
  - Devis estimant le coût du renfort d'équipe, pour la période concernée par le projet, réalisé par le gestionnaire

Les délais sont à respecter pour garantir de la part de la M.D.A. une notification de décision avant le début d'accueil avec mise en place d'un renfort.

DATE LIMITE PREPARATION PROJET PERSONNALISE	EXAMEN DES DOSSIERS PAR LA MDA
25/09/2023	09/10/2023
20/11/2023	07/12/2023
17/01/2024	06/02/2024
27/03/2024	16/04/2024
17/05/2023	04/06/2023
07/06/2023	25/06/2023

Après examen de la demande, l'espace ressources handicap informe la famille et la structure d'accueil de la décision puis rédige et transmet la convention de financement du renfort d'équipe.